

L'expérience du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) dans le cadre de l'autonomisation de la femme en Afrique de l'Ouest

Salimata Thiam, CEDEAO

Dès 1980, la CEDEAO avait adopté l'approche dite d'intégration de la femme dans le développement (IFD). La révision du Traité de la CEDEAO en 1993 a orienté l'Institution vers la formulation de politiques et le développement de programmes d'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles de la femme. Après la Conférence Internationale des Femmes de Beijing en 1995, la CEDEAO a appelé les pays membres qui n'en disposaient pas encore, à créer des mécanismes chargés de la promotion de la femme. En 2003, les quinze États membres avaient tous ratifié la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**. La CEDEAO, pour sa part, depuis le début du millénaire, a entrepris une restructuration organisationnelle pour améliorer son efficacité en axant sa gestion sur les résultats.

C'est ainsi que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), fruit de la politique en matière de sexospécificité de la CEDEAO a reçu pour mandat de concrétiser la vision exprimée par la CEDEAO, centrée sur l'avènement d'une société ouest-africaine juste et équilibrée dans laquelle les femmes et les hommes ont les mêmes opportunités de participation au processus de développement, d'implication dans les instances de prise de décision et de contrôle ainsi que d'égal accès aux bénéfices.

En réponse à ce mandat, le CCDG s'est engagé, entre autres, à ériger l'autonomisation des femmes en objectifs de développement pour tous les États membres de la CEDEAO. À travers son programme d' « **Appui technique et financier aux femmes intervenant dans la transformation des produits agricoles, halieutiques et artisanaux** », le Centre met l'accent sur le développement de compétences et de capacités des femmes actives dans la transformation à améliorer la gestion de leurs affaires et la commercialisation de leurs produits. Le CCDG forme et attribue de petites subventions aux organisations de femmes bénéficiaires du programme. Ces subventions sont gérées par des institutions de microfinance (IMF) sélectionnées par les ministères en charge des questions de femmes dans les États membres de la CEDEAO qui accompagnent les groupes bénéficiaires selon les différents modèles (banques communautaires ou villageoises, société de crédit mutuel ou autre).

Salimata Thiam est Responsable de la politique et de la mise en œuvre, CEDEAO.